

Descriptif

Objet	:	Construction de la nouvelle école primaire de Compesières
Forme de mise en concurrence	:	Concours d'idée non validé par la SIA
Type de procédure	:	Ouverte à 1 degré
Mandat	:	Architecte et ingénieur civil
Date de publication dans la FAO	:	18 décembre 2019
Délai de rendu	:	17 avril 2020 entre 8h30 et 17h00
Adjudicateur	:	Commune de Bardonnex, rte de Cugny 99, 1257 Compesières
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Au moyen de la fiche d'inscription et d'une finance de 100.-
Simap	:	No de publication : 1110671 Documents téléchargeables sur le site Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Pas admise
Jury	:	Président : M. Alain WALDER, Maire, Commune de Bardonnex Dicastères : Aménagement, urbanisme et mobilité / Finances, économie et sécurité Membres : Mme Béatrice GUEX-CROSIER, adjointe, Commune de Bardonnex Dicastères : Bâtiments et École / Sociale et culture M. Conrad CREFFIELD, adjoint, Commune de Bardonnex Dicastères : Routes, travaux et emplacements communaux / Environnement et développement durable Membre de la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) M. Thomas BÜCHI, ingénieur bois, maître charpentier M. Jean-Marc COMTE, architecte EPFL SIA AGA M. Thierry BRÜTSCH, architecte EPFL SIA Mme Marta PERUCCHI GRAF, architecte EAUG, directrice DLOG-DIP Suppléants : M. David MARCHI, architecte EPFL, DLOG-DIP Mme Giulia THABUIS, architecte communale HES EPFL, Commune de Bardonnex Consultants : éventuels, à définir.
Critères d'appréciation	:	L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation décrits ci-après. Pertinence de l'implantation, intégration au site existant et volumétrie Proposer une volumétrie prenant en compte les contraintes du site, périmètre ISOS, plan de site de Compesières, intégrant

la notion de patrimoine historique bâti à proximité.

Expression architecturale et adéquation au thème

La matérialité des façades et des toitures, la spatialité créée entre le(s) volume(s) sont des éléments importants dans l'élaboration du projet.

Qualités fonctionnelles et spatiales du projet

L'organisation, l'accessibilité, les circulations, la pertinence des relations entre les différentes parties du programme, la qualité et orientation des différents espaces et de leur affectation.

Qualités paysagères et mobilité

La localisation des activités parascolaires qui seront dans l'école actuelle nécessitera une liaison piétonne sécurisée entre la nouvelle école et les bâtiments existants autour de la Commanderie de Compesières, à travers le verger communal ou le long de la route de Cugny, sur le trottoir existant.

Une réflexion particulière est à apporter sur les aménagements extérieurs, les espaces de transition à travers un espace public, le tout en lien avec la topographie naturelle du site. Le traitement des accès vélos, piétons, voitures, la dépose-minute et la possibilité de rebrousser chemin pour les parents véhiculés sont autant de contraintes du site qu'il ne faut pas sous-estimer. Le chemin des Remparts, voie d'importance régionale et locale faisant partie de l'IVS, objet GE 213.1.2 et GE 311 (Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse) est une voirie également empruntée par le trafic agricole, idéalement le passage des véhicules agricoles est à conserver.

Il est nécessaire d'assurer une réflexion globale pour les aménagements extérieurs, afin d'en garantir la cohérence.

Économie générale du projet, développement durable et énergie

L'optimisation énergétique du projet devra s'inscrire dans une volonté de réaliser un bâtiment respectueux de l'environnement dans son ensemble, à faibles coûts de maintenance, exploitation et entretien. Le Maître de l'ouvrage souhaite répondre aux objectifs fixés par le Canton en matière d'économie d'énergie.

Pragmatisme, rationalité et simplicité sont de mise

Somme des prix

: La somme globale des prix et des mentions éventuelles s'élève à CHF 60'000.- HT.

Il sera attribué environ cinq prix et des mentions éventuelles selon le règlement SIA 142/2009, art. 17.3. La somme globale des prix et des mentions éventuelles a été définie sur la base des directives de la commission SIA 142, édition 2009, en fonction du coût de l'ouvrage CFC 2 et 4 estimé à CHF 9'100'000.- HT,

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence : **Concours NON CERTIFIE SIA 142**

Remarques sur le concours : La CCAO regrette que la commune de Bardonnex ait choisi d'organiser un concours d'idées qu'elle n'a pas souhaité faire valider par la SIA.

Des allusions à la SIA 142 figurent dans le programme du concours, or ces mentions ne garantissent aucunement le respect des règles de la SIA tout au long du déroulement de la procédure de même qu'en cas de litige et posent un problème éthique par rapport à la SIA.

La CCAO regrette plus particulièrement, que suite aux résultats du concours, et à l'étape suivante de l'appel d'offres, les membres du jury puissent y participer, ce qui semble incompatible avec l'éthique inhérente au statut du jury.

Enfin il n'est de loin pas précisé de quelle manière le travail des concurrents sera utilisé pour la 2ème partie de cette procédure sans garantie pour les droits d'auteur.

Compte tenu de tous ces éléments, la CCAO ne peut cautionner en l'état cette procédure.

A la suite d'échanges avec la commune les points suivants ont été modifiés :

- **Suppression de la mention de la référence au règlement SIA 142,**
- **Suppression de la mention de la possibilité pour les membres du jury de participer à l'appel d'offres.**

Il n'en reste pas moins que la CCAO regrette la forme du concours telle qu'elle est proposée.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Commune de Bardonnex, rte de Cugny 99, 1257 Compesières